

Variation de la langue française comme espace de liberté créative ou d'imitation de la norme de référence

Marie Désirée SOL AMOUGOU
Université de Yaoundé I (Cameroun)
Solmad_cm@yahoo.fr

Résumé

La tâche de cet article est d'explorer tous les contours définitionnels de la variation de la langue française. Il est donc question de savoir si cette variation émane soit de la liberté créative soit de l'imitation de la norme de référence ou bien des deux à la fois. La première conception suppose une appropriation plus ou moins raisonnée de la langue et la deuxième une résurgence des identités dans les pratiques du français. Cette perspective nécessite de considérer au préalable la variation comme le produit de ces procédés linguistiques et en même temps comme l'espace où ils se déploient, c'est-à-dire la structure. Labov (1976 :32), en effet, admet et parle de « structure de variation » entendue comme systèmes de coexistence de normes. A la lumière d'un corpus constitué de productions écrites et orales issu de nos précédentes enquêtes, nous montrerons les mécanismes des ces deux procédés afin de déterminer ce qui fonde véritablement la variation de la langue française.

Mots clés : variation, liberté créative, imitation de la norme,

Abstract

The piece-work of this paper is to explore the all specific outlines of the variation of the French language. Therefore, it is question to know if that variation is referred either one creative freedom or the other imitation of the referential standard or to the both in the same time. The first conception supposes a reasoning appropriation relatively to the language and the second includes a revenge of the identities. The variation is in the same time the product of these linguistics behavior and at the same moment, the space where they act themselves: the structure. That approach must be viewed in the meander of that Labov (1976: 32) defines as the structure of variation or systems of the co-existence. In the light of an analysis articulated by the writing and oral productions issue of our previous investigations, we will point out the mechanisms of these two process in order to determine that is the base of variation of the French language.

Key words: variation, creative freedom, imitation of the standard.

Introduction

On entend dire toujours que la variation de la langue française se fait dans l'espace et dans le temps. On ne considère jamais la variation comme un espace abstrait où s'opère la liberté créative et/ou l'imitation d'un modèle linguistique. La liberté créative doit être comprise ici comme « la possibilité de s'approprier la langue française, de la manier à sa guise » (Sol, 2018 :

73) et l'imitation comme la conformité à un modèle linguistique. Ces définitions permettent d'envisager la variation à la fois comme produit et espace du déploiement des usages des locuteurs. Son existence dépend des pratiques linguistiques qui lui permettent de se constituer en structures ou en variétés saisissables, interprétables, définissables et identifiables parmi tant d'autres. Au regard de ces clarifications, il est intéressant de s'interroger sur la configuration de la variation. Quoi de la liberté créative ou de l'imitation de la norme de référence fonde la variation de la langue française ? Comment appréhender la variation de la langue française ? Il est donc question de déterminer ses contours constitutifs et structurels. Ces préoccupations nécessitent d'adosser cette réflexion à la linguistique variationniste (Labov, 1976 : 258-259)) qui, tout en reconnaissant l'hétérogénéité d'une langue, admet qu'elle se forme en systèmes de coexistence. C'est dire que « dans la langue il y a de l'invariant et il y a du variant » (*ibid.* :33). Sur la base de ces considérations théoriques et d'un corpus oral et écrit recueilli lors de nos précédentes enquêtes, nous articulerons cet article en trois axes. Le premier s'intéressera sur la variation en tant que systèmes de coexistence, le deuxième sur la variation en tant que processus de libre créativité et le troisième sur la variation en tant qu'espace d'imitation du modèle de référence.

La variation en tant que systèmes de coexistence

1-l'hétérogénéité

On connaît bien les processus qui ont marqué l'histoire de la linguistique depuis Saussure avec l'homogénéisation de la langue. Ces limites ont été dépassées et ont fait place à une intégration dans l'objet de la linguistique d'aspects attribués primitivement à la parole. Moussirou Mouyama (2003 :79) explique que « décrire une langue, c'est montrer comment son fonctionnement interne s'enchaîne dans une perspective globale qui n'ait plus peur ni du Sujet, ni de l'Histoire ». La prise en compte de la parole permet de s'intéresser à tous les éléments identitaires et de comprendre que la langue française est, comme toutes les langues vivantes, soumise à des forces de diversification qui font en sorte que ses locuteurs ne parlent pas tous exactement de la même façon. Ce phénomène, connu sous le nom de variation linguistique, témoigne bien de la nature sociale de la langue. Ce n'est donc pas forcer le trait que de dire que sans ces éléments de diversification, l'on ne parlerait pas, sans nul doute, de variation. Qu'il s'agisse du français, de l'anglais, de l'espagnol ou de l'arabe, les langues varient parce qu'elles sont utilisées par une foule de locuteurs aux allégeances et aux identités multiples. C'est donc dire que la langue n'est pas un outil de communication neutre : n'importe quelle personne qui prend la parole est immédiatement perçue comme venant de telle région, de tel espace. La langue française est donc un tissu de réseaux, une structure fédérative où foisonnent les empreintes des origines (sociale, ethnique, géographique, culturelle, etc.) et même les croyances des usagers/locuteurs sur le lexique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe et la sémantique.

Dans son expansion et du fait de ses différents usages, la langue française se métamorphose diversement à des rythmes variables toujours conditionnés par l'histoire, la complexité sociétale et la vitalité culturelle de son espace d'ancrage. Au sein de cette diversité, se trouvent non seulement des différences, mais aussi des convergences, des accents communs, ainsi que des airs de famille avec des frontières mutuelles, mouvantes et pas étanches. Cela a permis aux sociolinguistes de distinguer deux types de normes : la norme exogène ou de référence et la norme endogène ou d'usage (Manessy (1995), Gadet (2003), Quéffelec (2008), Chaudenson (1993)).

2-les variétés du français

Partout en Afrique et ailleurs, la norme de référence coexiste avec les normes d'usage relativement homogènes qui disposent chacune d'une structure relativement stable et cohérente. De nombreux travaux des adeptes du purisme ont en effet montré que la norme de référence est sans cesse menacée par les normes d'usage chez les locuteurs de la langue française. « Une tension entre d'une part une tendance à une divergence sans cesse croissante [...] et d'autre part une tendance à faciliter la fonction primaire du langage par la diffusion d'une norme ou d'un standard chez des groupes de gens toujours plus étendus (Harris, 1978 :2 cité par Lodge, 1997 : 303).

En réalité, tout groupe social, quel qu'il soit, a tendance à mettre en place ses normes linguistiques. Celles-ci sont fonction de l'intensité de l'identification à la langue. Plus, les individus se reconnaissent en cette langue, plus elle va se diversifier. Par contre, le repli du groupe sur lui-même ne produira pas le même effet.

Certains spécialistes pensent que les normes doivent être identifiées en fonction d'une certaine répartition sociale de l'espace. Hodge (*ibid.*) dit d'ailleurs à ce propos que « pour une société donnée, on devrait pouvoir identifier des normes locales (opérant au niveau du village) à côté des normes supralocales (opérant dans un cadre régional plus étendu) et de normes suprarégionales (opérant, disons, au niveau national) ». Le point de vue adopté ici est très différent. Pour nous, en effet, les normes doivent être reliées à l'origine géographique des locuteurs. L'origine géographique est à la fois sociale, culturelle et linguistique c'est-à-dire qu'elle concerne des personnes partageant les mêmes liens culturels et linguistiques. Ces personnes peuvent occuper un espace plus grand que le village ou la ville et se retrouver au niveau national ou même à l'international. Dans les territoires multiethniques, multiculturels et plurilingues, comme c'est le cas en Afrique, le contact des populations et des langues est la règle d'or. Il importe, de ce fait, de tenir compte de la langue autochtone dite locale ou identitaire qui est souvent, à notre sens, la première langue de socialisation. Bien sûr, nous avons conscience que cela est discutable si l'on prend pour argument l'expansion de la langue française avec ce qu'elle induit comme non transmission intergénérationnelle (Sol, 2013). Nonobstant ce fait, l'expérience montre qu'il y a toujours usage des langues identitaires par des parents. Les réminiscences de ces langues identitaires se matérialisent dans les usages du français aussi bien dans les villages que les villes.

La langue identitaire est un élément important dans la circonscription de l'origine géographique des locuteurs et par conséquent, dans l'identification des normes. A cet effet, les normes sont identifiées et définies en fonction des origines géographiques des locuteurs, indépendamment des lieux où ils se trouvent ou vivent. Il y aura donc les usages de Côte d'Ivoire, de France, du Québec, de Belgique, de Suisse, du Cameroun, du Maghreb, etc. A l'intérieur de ces variétés, peuvent également être identifiées des sous variétés. Au Cameroun, par exemple, on a le français de l'Ouest caractérisé par une fluctuation syntaxique, le français du Nord remarquable par sa variation phonologique, le français du Sud avec sa variation lexicale. Cette diversité des usages est synonyme de la fragmentation de la norme linguistique. Car, plus une langue s'étend dans l'espace, plus elle s'éloigne de sa source, plus elle se différencie dans ses structures grammaticales et syntaxiques, plus les divergences phonétiques sont repérables et plus son lexique s'accommode et se particularise sous l'effet d'influences et de conditionnements extralinguistiques (Laroussi et Babault, 2001 : 31). Dans le même sens Hodge (*ibid.* : 302) explique que « toutes les variétés de la langue parlée, sont par essence soumises à la variation, et il s'agit là d'une règle. Nous poserons également qu'il n'existe aucune variété de français contemporain susceptible d'être dite « pure », mais seulement des différences quantitatives dans la distribution des variables clés à l'intérieur de chacune de ces variétés ». Il y a donc des variables qui permettent de différencier les variétés. Une variété ne peut qu'être pensée comme constituée de variétés d'amplitude variable : un français standard, modèle commun à tous avec des composantes instrumentales assez fortes et des traits distinctifs sur la phonologie, la morphologie, la syntaxe, la sémantique.

La variation comme processus de libre créativité

La créativité en linguistique est un processus qui consiste à user des procédés qu'offre une langue pour inventer, transférer et intégrer des mots, des sens, des structures syntaxiques, etc. Deux conditions préalables sont nécessaires pour qu'on en arrive à parler de créativité : la flexibilité d'une langue et la véhicularisation de celle-ci. Bien évidemment, on peut en citer d'autres tels que l'ingéniosité des locuteurs, leur niveau d'étude, etc. Mais, les deux premières nous semblent capitales. La flexibilité est la qualité de ce qui est souple, docile ou changeable. Ce qui renvoie systématiquement à la souplesse, à la malléabilité, à l'adaptabilité. Ces caractéristiques ont été reconnues à la langue française par de nombreux spécialistes depuis toujours. Et ce sont d'ailleurs elles qui favorisent son dynamisme, sa vitalité. On le sait, les langues qui ne se sont pas soumises à cette condition ne connaissent pas la même vitalité et sont considérées comme mortes ou en cours de le devenir. C'est le cas du latin et de nombreuses autres langues. Car, comme on le sait, une langue qui n'est pas perméable ou réceptive n'évolue pas avec le temps et la société. La force d'une langue réside en sa capacité d'accueillir ou d'intégrer ce qui est étranger, nouveau. De par sa plasticité, sa capacité à varier, à intégrer des éléments nouveaux, la langue

française devient un espace de liberté, un lien réel et privilégié entre les locuteurs et le monde. Elle ouvre, à cet effet, un espace d'échange avec tous les Francophones. Et c'est là que s'inscrit la liberté.

La créativité ne peut exister aussi que si la langue subit le processus de véhicularisation qui consiste à adopter une langue comme moyen de communication « entre locuteurs ou groupes de locuteurs n'ayant pas la même première langue » (Calvet in Moreau ; 1997 : 289). On sait que, de manière générale, dans l'espace francophone, les locuteurs utilisent le français pour leurs communications quotidiennes. Cependant, la véhicularisation ne doit pas être appréhendée uniquement que par le rôle fonctionnel de la langue française, c'est-à-dire son caractère utilitaire. Elle doit être également perçue sur l'aspect formel de la langue dans la mesure où toutes ces communications ont un impact sur le système interne de la langue.

La liberté créative met en exergue une instrumentalisation de la langue française dans divers espaces francophones qui se matérialise par les usages distinctifs ou différentiels. Sur le volet phonétique, il y a fluctuation des prononciations se caractérisant par la substitution et l'apparition des sons nouveaux, voire de phonèmes non répertoriés en français standard. Le volet morphologique va mettre en relief les phénomènes de dérivation, de composition, etc. accompagnés d'une vaste richesse sémantique. La syntaxe fait ressortir de nouvelles constructions des phrases. Tous ces phénomènes ont leur raison d'être.

Les fluctuations phonétiques, les accents sont le fait d'interférence lié au contact entre le français et les langues identitaires. En Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali) par exemple, il existe plusieurs caractéristiques phonétiques. Le phonème /ʒ/ se réalise en /s/ (ex : bonsour (bonjour) ; soli (joli) ; toussour (toujours)), le /ʒ/ se réalise également en /z/ (ex : zentille (gentille)), le /j/ en /s/ (ex : messan (méchant)) et le /s/ en /j/ (ex : sarze (charge)). Le français québécois donne à écouter une prononciation assibillée des occlusives dentales [t] et [d] quand elles sont suivies des voyelles. Ces sons se prononcent [ts] ou [dz], selon le cas. L'assibilation consiste dans un relâchement hâtif de l'occlusion, ce qui a pour effet d'allonger la durée de la portion finale de la consonne (la détente), d'où la perception d'un « bruit fricatif d'une explosion prolongée » (Poirier).

La variation observée au plan lexical sera davantage liée à l'enrichissement de la langue. Celle-ci peut avoir des carences c'est-à-dire qu'elle n'a pas de mots adéquats pour désigner certaines réalités. Kouadio N'guessan précise, à cet effet, que « d'une manière générale, une langue emprunte à une autre pour combler une lacune dans son lexique, pour désigner un objet ou un concept d'introduction récente ». Dans ce cas, il faut couvrir ces carences en créant des mots nouveaux pour que la langue garde son équilibre. Lorsqu'il y a des changements, des avancées dans un domaine de la société (droit, médecine, science, communication, informatique, enseignement...) qui

concernent toute la population ou tout au moins une bonne partie des personnes, les termes techniques jusque-là utilisés uniquement dans ces domaines vont être récupérés pour créer de nouveaux mots adaptés à ce qui est devenu du domaine de la vie courante. On l'a vu ces deux dernières années, suite à la pandémie du covid 19, avec la diffusion du lexique médical dans la sphère de la vie courante ou le débat sur l'égalité des genres. Par exemple, « déconfiner » (sortir du confinement), « covidé » (personne atteinte du covid), « dégenrer » (supprimer toute distinction en fonction du genre pour favoriser la mixité et l'égalité). Les mots sont également créés par composition. Par exemple, nous avons « antivaccin » (celui qui s'oppose au vaccin contre le covid19), « écoanxiété » (anxiété provoquée par les menaces environnementales qui pèsent sur notre planète), « gestes barrières » (ensemble de mesures d'hygiène à observer pour stopper la contamination au covid). Certains de ces mots ont d'ailleurs fait leur entrée dans *Le Robert* (2022). Au Cameroun, les expressions à l'instar de « laisser quelque chose » (donner de l'argent), « rationner » (donner de l'argent de nourriture à quelqu'un), parler (donner de l'argent en contrepartie d'une faveur) sont très courantes. Ces néologies expriment les pratiques sociales, les comportements, voire les habitudes en vigueur dans la société.

En plus de ces néologismes, la créativité fait la part belle aux emprunts. Il s'agit là de cas de transferts des matériaux linguistiques appartenant à une communauté linguistique donnée qui sont utilisés et intégrés dans la langue française. Le Belge ou le Suisse préfère « septante » à soixante-dix, « octante » à quatre-vingts et « nonante » à quatre-vingt-dix. Au Cameroun, on parle volontiers de « bayam sellam » au lieu de revendeuse.

Le plan syntaxique va davantage mettre en exergue les préoccupations d'expressivité et même parfois de manque de maîtrise de la norme. Par exemple, dans cet énoncé « c'est **que** comment **non** », *que* ne joue aucun rôle syntaxique ; il ne relie pas deux propositions. Dans « voici la chaussure **que** je t'ai parlé ce matin », en lieu et place de *que*, on devrait plutôt avoir le relatif *dont*. Il y a ici confusion entre ces deux usages. De même, les adverbes interrogatifs sont parfois trouvés en fin de phrases au lieu d'être au début suivis d'une inversion du sujet : « tu as déjà mangé **quoi** ? », « ils vont se baigner **où** ? », « ils vont faire **comment** ? ».

Ces quelques exemples démontrent, de façon générale, que la langue française fait preuve d'une certaine vitalité et s'enrichit au fil des jours de nouvelles expériences qui font qu'elle change, varie en fonction des espaces. Les transformations subies par le français paraissent plus importantes si l'on en juge en tout cas les différentes variétés observées çà et là. Comme le dit Kouadio N'guessan, la langue « est, pour un peuple, une ethnie, la vie même de ce peuple, de cette ethnie, avec son passé, ses sensibilités, ses pratiques particulières, sa mémoire collective, en un mot, sa culture ».

La créativité est aussi la preuve irréfutable que la langue française fait désormais partie intégrante du vécu de ses locuteurs. Elle est pour ainsi dire une langue de communication « au service de ses locuteurs ». Malgré sa variabilité, elle est soumise à un commun consentement. Vue sous cet angle, la créativité apparaît comme un processus volontaire et pleinement assumé. C'est un vecteur important pour la diffusion des identités. Mais, doit-on comprendre la variation uniquement sous ce paradigme ?

La variation en tant qu'espace d'imitation de la norme de référence

La conformité est la qualité de ce qui est soumis à un modèle établi comme référence. La norme importée, exogène est considérée comme le modèle dans l'ensemble de l'espace francophone. Il est normal, pour parler une langue, de maîtriser son système normatif. Cela permet à coup sûr de faciliter l'intercompréhension entre les locuteurs. D'ailleurs, il est reconnu que chaque personne veut parler le modèle linguistique de prestige. Partant de ce constat, nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle la variation procède de l'imitation du français standard. L'imitation, on le sait n'est jamais l'original mais plutôt une copie. Pour y voir plus clair mais sans avoir l'intention de généraliser les données à toute la Francophonie, référons-nous à une enquête menée précédemment sur les représentations de la norme du français au Cameroun. Celle-ci peut être révélatrice des attitudes et des comportements linguistiques observés.

Pour ces informateurs, la norme exogène est la seule variété légitime parce qu'elle respecte la norme, les règles établies et est dépourvue de toute faute. Cette norme serait l'apanage de l'hexagone et de l'école.

D : la langue française comme on devrait la parler que ce soit au niveau hexagonal ou au niveau comment je peux dire / au niveau académique / tel qu'on devrait la parler académiquement [] c'est-à-dire en respectant ses règles et principes et en parlant sans faute / sans écart et en respectant la norme / en parlant correctement

Le français de référence est également celui des grands écrivains à l'instar de Voltaire.

ED : je ne peux pas prétendre que je la parle comme parlerait un voltaire/ j'essaie de parler la langue française comme ça se doit en respectant les canons de cette langue et les systèmes constitutifs de cette langue là et tout ce qui se retrouve autour de cette langue là

Au regard de tout ceci, il ressort que la perception du français de référence est fondée sur le bon usage. Or, comme l'écrit Gadet (2003 :18), « le standard n'est pas une variété parmi d'autres : ni usage effectif ni langue première de qui que ce soit, c'est une construction discursive sur l'homogène ». Le français convoité est hautement valorisé. Cette survalorisation de la norme conduit inexorablement à un désir d'amélioration des compétences.

- S : je suis ouvert à à une possible amélioration de mon discours de mon parler / je crois que je suis toujours en train de l'apprendre / je crois même que jusqu'à la fin de ma vie je ne cesserai d'apprendre la la langue française /
- C : e : oui c'est quelque chose qu'on doit faire tous les jours / on ne peut pas dire que ce qu'on a est la limite / il n'y a jamais /

Mais, comme le dit Boulanger (2001 :31) « la langue française ne se rencontre nulle part dans son intégralité chez un être humain. Corollairement à cette dimension anthropologique de la langue, on peut affirmer sans l'ombre d'un doute qu'elle n'existe pas non plus dans sa plénitude sur aucun territoire où elle est connue ou en usage. Et il n'en a jamais été autrement depuis sa naissance officielle il y a presque douze siècles ».

Il est donc évident et clair qu'une langue qui sert de communication au quotidien ne peut être « aseptisée » de toutes les marques de ses locuteurs. L'utilisation d'une langue révèle toujours l'identité individuelle ou collective de ses usagers. On parle pour dire quelque chose de son environnement ou pour marquer sa présence au monde en donnant une information, une injonction, un point de vue... Force est de reconnaître qu'une langue étrangère aussi bien apprise soit-elle laissera toujours transparaitre les paramètres ou les traits identitaires (origine géographique, appartenance sociale...) de ses locuteurs. Dit ainsi, l'on est en droit de penser que la langue révèle toujours en sourdine les identités de ses locuteurs. Elle est donc un espace de résurgence des identités. Ce que nous sommes et d'où nous venons s'impose inéluctablement à nous. La perspective de masquer ses origines ne peut pas être une option possible. Si en France, pays d'origine de la langue française, il est facile d'identifier la variété de Paris, de Marseille, de Lyon, cela sera davantage possible dans les pays africains. Le Parisien qui parle avec un accent dit parisien le fait-il avec pour objectif d'exacerber ses différences ? Répondre par l'affirmative appelle une autre question. Dans un environnement d'uniformisation linguistique où le français est langue de la nation, sera-t-on préoccupé à montrer ses différences ou à produire des compétences visant à sublimer la langue en question ? La deuxième proposition (hypothèse) semble plus plausible parce qu'il y a aussi le souci ou la nécessité d'assumer la légitimité, la paternité de cette langue. D'ailleurs, les exemples cités plus haut montrent que dans l'imaginaire collective, la norme de référence est l'apanage des Français de souche. Pour ces raisons, on est bien tenté de répondre par la négative et de concevoir ces traits distinctifs comme relevant du non volontaire et du non conscient.

Les traits distinctifs ne se gomment pas. Même lorsqu'on pense avoir effectué un dépassement de soi par un bon apprentissage et un bon usage de la langue, il reste toujours des aspects résiduels qui subsistent et qui font leur apparition pendant les communications. Dans cette perspective, il n'est pas exclu de voir en la variation une manière de vouloir se conformer à la norme de référence tout en sachant que « le « standard » n'est pas seulement fait d'homogénéisation au sens industriel...C'est aussi l' « étendard » qui fédère, qui rassemble (Robillard, 2002 :89).

En outre, imiter le modèle linguistique, lorsqu'on ne dispose pas des compétences requises, peut donner lieu à ce que Labov (*ibid.*) appelle des « hypercorrections », des « fluctuations stylistiques » indicatrices de la variation stylistique utilisée par le locuteur dans l'ensemble de ses styles. Même en cherchant à se conformer à la norme de référence on peut toujours tomber dans la variation. On n'est jamais en parfaite conformité avec la norme standard.

Conclusion

La communication sociale n'est jamais en déphasage avec la réalité sociale environnante, l'identité de ses locuteurs. Cette situation donne lieu à la liberté créative qui elle-même est consciente, voulue. Le processus créatif intervient dans le cadre d'un enrichissement de la langue en vue, d'une part, de couvrir les besoins langagiers nécessités par l'évolution de la société et de ses activités et, d'autre part, d'exprimer une identité individuelle ou collective, locale ou sociale. Par ailleurs, on ne parle pas une langue en ayant pour objectif premier son appropriation. Il est toujours question de communiquer en respectant ses règles de combinaison. De cet usage en conformité avec le modèle linguistique, transparait de manière inconsciente et parfois non voulue des traits distinctifs relevant de l'identité des locuteurs. A cet effet, la variation ne doit plus être expliquée, appréhendée uniquement sous le prisme d'une libre créativité mais aussi dans le sillage de la résurgence des traits identitaires liée à l'usage d'une norme de référence.

Bibliographie

Branca-Rosoff Sonia (2007), « Les normes du français en situation publique. Les ambiguïtés d'une notion » in Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Bern, Peter Lang, pp. 21-48.

Boulanger Jean Claude (2001), « La francophonie : une norme, des normes, un dictionnaire, des dictionnaires » in FouedLaroussi et Sophie Babault (dirs), *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris, L'harmattan, pp.29-50.

Chaudenson Robert et al. (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier-Erudition.

Gadet Françoise (2003), *La variation sociale en français*, Coll. L'ESSENTIEL FRANÇAIS, Paris, Ophrys.

Kouadio N'Guessan, Jérémie, « Le français et la question de l'identité culturelle ivoirienne » in www.bibliotheque.refer.org/livre5/

Labov William (1976), *Sociolinguistique*, Paris, Les Editions de Minuit.

Lodge Anthony (1997), *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.

Laroussi Foued et Babault Sophie (2001), *Variations et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone*, Paris, L'Harmattan

Manessy Gabriel (1995), *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires*, Paris, CNRS Editions.

Moreau Marie Louise (1997), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga.

Moussirou Mouyama Auguste (2003), « politique linguistique et éducation en Afrique noire : problèmes épistémologiques et enjeux sociaux autour des sciences du langage » in Patricia Lambert et *al.*, *variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, pp.75-83.

Queffélec Ambroise (2008), « L'évolution du français en Afrique noire, pistes de recherche » in Karin Holter et Ingse Skattum (eds.), *La francophonie aujourd'hui. Réflexions critiques*, Coll. Langues et Développement. Paris, L'Harmattan, Pp.63-86.

Sol Marie Désirée (2010), « Les Camerounais et la norme du français. Représentations et attitudes sociolinguistiques » in Ambroise Queffelec (dir.), *le français en Afrique*, CNRS, Nice, n° 25, pp.221-241.

Sol Marie Désirée (2012), « Le français au Cameroun : des images à la construction d'une langue idéale » in Richard Laurent Omgba et Désiré Atangana Kouna, *Utopies littéraires et création d'un monde nouveau*, Paris, L'Harmattan, pp.329-340.

Sol Marie Désirée (2013), *Imaginaire des langues en contexte plurilingue. Enquête à Yaoundé*, Paris, L'harmattan.

Sol Marie Désirée (2018), « Liberté et marginalisation linguistiques dans la littérature camerounaise d'expression française » in Richard Laurent Omgba et **Désiré Atangana Kouna**, *La littérature camerounaise d'expression française. des années de braise aux années d'espérance*, Paris, L'Harmattan, pp.73-82.